



BULLETIN MUNICIPAL MACHILLY

MARS 2011 / N° 90

LE MOT DU MAIRE

Les travaux du Lac de Machilly sont désormais pratiquement finis.

Et c'est un paysage nouveau qui entoure ce lieu privilégié avec ses modèles, ses tracés qui dessinent un environnement différent.

Les sportifs n'ont pas été oubliés avec des équipements leur permettant de se dessiner à l'approche des beaux jours des abdos bien sculptés.

Des bancs sont présents pour accueillir les promeneurs voulant profiter d'un instant de bien-être et se laisser bercer par le clapotis de l'eau, les chants des oiseaux, un meuglement de vache qui rappelle la chance d'être dans un endroit proche des agglomérations tout en bénéficiant des avantages de la campagne.

Mais tout cela ne peut exister sans le civisme de tous, aussi, des règles de conduite ont été mises en place et il est demandé à chacun de les respecter:

- *Pendant une année, afin de permettre aux plantations nouvelles de se développer et au sentier de promenade de se stabiliser correctement, la circulation des vélos et la divagation de nos amis les chiens (qui devront être tenus en laisse) sont interdites.*
- *Pour une bonne entente entre les pêcheurs et les promeneurs le sentier de promenade ainsi que les passerelles ne doivent pas être encombrés par les cannes à pêche ou autre matériel empêchant un libre passage.*
- *Les feux sauvages ou barbecues et camping sont formellement prohibés.*
- *Les équidés (chevaux, ânes...) sont strictement interdits.*

Avec le concours de tous, cet endroit gardera sa vocation unique d'être un lieu convivial.



Je terminerai en vous présentant ci-contre l'esquisse de la cité lacustre qui existera dans la continuité de ce projet.



Et bien entendu, je vous rassure en vous disant qu'il s'agit simplement d'un POISSON D'AVRIL !!!!!

C'est sur cette note humoristique que je vous souhaite de profiter des douces températures de ce printemps auprès de notre LAC.

Jacques BOUVARD



SOMMAIRE

AU FIL DES REUNIONS

MACHILLY au quotidien

INFOS DIVERSES

ANNEMASSE AGGLO

AU FIL DES REUNIONS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

14 mars 2011

MEMBRES PRESENTS : 11

MEMBRES ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 2

MEMBRES ABSENTS : 2



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 7 février 2011,

RAPPORTS DES ELUS EN CHARGE D'UNE DELEGATION COMMUNALE OU INTERCOMMUNALE

Jean-Paul PLAGNAT, Adjoint : donne un compte-rendu d'une réunion organisée par Annemasse-Agglo le 14 mars dernier afin que les douze communes soient informées des dernières décisions concernant la mise en 2 x 2 voies du secteur Chasseurs-Machilly.

Annemasse-Agglo avait été accusée de freiner le démarrage des travaux alors qu'elle ne souhaitait qu'obtenir des conditions similaires à celles octroyées au Chablais pour le contournement de Thonon.

Ce "litige" a été réglé par la prise en charge par l'Etat d'un million supplémentaire dans le coût d'enfouissement des réseaux d'eau et d'assainissement ainsi qu'une modification de voirie permettant un accès rentrant et sortant du site d'ALTEA sur Juvigny, lequel doit recevoir un P + R.

Rien ne s'oppose désormais à ce que les travaux démarrent et que les études continuent concernant l'organisation du secteur ALTEA.

Dulcinda DELANNOY, Conseillère Municipale : communique le devis pour l'auto-laveuse, nouveau matériel qui équipera la salle d'animation rurale.

Le coût est de 4 263,45 € TTC.

Avis favorable du Conseil Municipal pour cet achat.

Audrey MARTINEZ, Conseillère Municipale : Suite au dernier conseil d'école, il apparaît que les évaluations des CM2 et CP ont donné de bons résultats.

Activités pédagogiques : ski annulé suite au manque de neige, sorties piscine satisfaisantes, visite de l'exposition Himalaya.

Effectif estimé pour la rentrée 2011,2012 : 114 enfants.

Suite aux problèmes de discipline rencontrés à la cantine, un nouveau règlement a été élaboré et adressé à tous les parents.

Martine KOPEC, Adjointe : Dans le cadre du fonctionnement des 2 MAPAD, un directeur a été recruté et devrait mettre en place une politique gérontologique beaucoup plus large. Une seule commission regroupera désormais celles existant auparavant : CCIAS + Commission gérontologique.





APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2010

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	753 370.62 €	736 034.16 €
Recettes	979 338.12 €	217 010.00 €
Résultat de l'exercice	225 967,50 €	-519 024.16 €
Résultat reporté 2009	386 341.67 €	244 353.16 €
Résultat de clôture	612 309,17 €	- 274 671.00 €

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF TVA USINE 2010

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	2 713,32 €	9 192.13 €
Recettes	29 224,48 €	7 664.02 €
Résultat de l'exercice	26 511.16 €	1 528,00 €
Résultat reporté 2009	68 483,28 €	- 4 080.02 €
Résultat de clôture	94 994,44 €	-5 608,02 €

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION COMMUNE ET TVA USINE

Les comptes de gestion dressés par le Trésorier sont examinés et approuvés. Ils doivent correspondre exactement aux comptes administratifs.

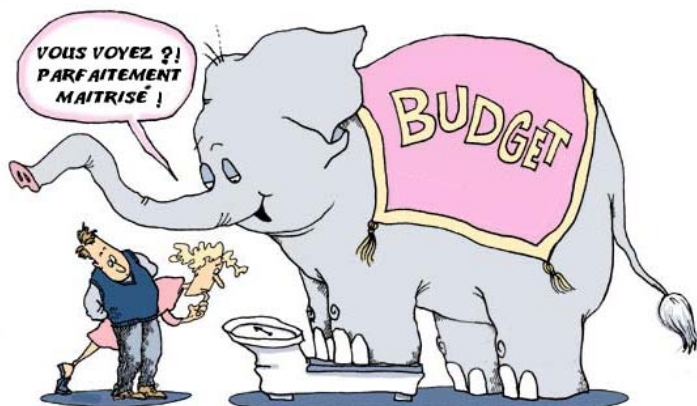


AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 COMMUNE

La section fonctionnement présente un excédent d'un montant de 612 309,17 € qui est affecté en totalité à la section d'investissement afin de couvrir notamment le résultat déficitaire de clôture et financer la continuité des programmes en cours.

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 TVA USINE

L'excédent de fonctionnement de 94 944,44 € est réparti en partie pour un montant de 5 608,02 € en section d'investissement afin de résorber le résultat déficitaire de clôture.



BUDGET PRIMITIF ANNEE 2011 COMMUNE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	949 800 € dont un virement à la section d'investissement de 125 080 €	1 437 087,17 €
Recettes	949 800,00 €	1 437 087,17 €

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Une nouvelle fois, cette année 2011, le Conseil Municipal vote les taux d'imposition sans augmentation.

TAXE D'HABITATION 11,41 %

TAXE FONCIERE (BATI) 11,62 %

TAXE FONCIERE (NON BATI) 56,47 %



BUDGET PRIMITIF ANNEE 2011 TVA USINE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	124 386.31 € dont un virement à la section d'investissement de 2 000 €	7 608.13 €
Recettes	124 386.31 €	7 608,13 €

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL

Le tableau des effectifs du personnel communal est modifié par la création d'un poste de rédacteur principal.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Les subventions suivantes ont été accordées :

FEUFLIAZHE : 100 €

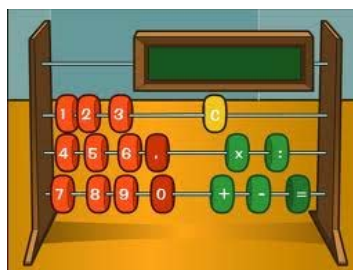
LANNACROCHE : 4500 €

HARMONIE MUNICIPALE : 1 000 €

CFA Le Clos des Baz - Sallanches : 100 € (1 jeune de Machilly scolarisé dans cet établissement)

ADMR : 5 766 €

Rejet de la demande de lots de l'association le Rendez-vous des Gentianes .

**INSCRIPTION D'ITINERAIRES DE RANDONNEE AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES PEDESTRES ET V.T.T.**

Avis favorable à l'ensemble du tracé du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée élaboré par le Département de la Haute-Savoie,

**MISE EN PLACE D'UN PLAN PASTORAL TERRITORIAL**

Un projet de cahier des charges pour l'établissement d'un plan pastoral territorial est présenté ; un avis défavorable est émis : la commune de Machilly ne gère pas d'alpages communaux.



PATRIMOINE COMMUNAL

Proposition DUTIL : une proposition d'achat de 157 000 € sera faite aux propriétaires, montant inférieur au prix initial demandé de 220 000 €, mais qui tient compte de toutes les contraintes auxquelles sont liés l'emplacement et le coût de la réhabilitation de cette habitation.

DIA Parcelles B 341 "La Pereuse Balise" :

Le droit de préemption sera exercé sur la base de l'estimation des Domaines, soit 20 € le m².

QUESTIONS DIVERSES

Demande d'autorisation activité autour du Lac

Une autorisation est déposée pour organiser des promenades à poneys autour du Lac. Après examen de cette demande, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la mise en place de celle-ci.

Aménagement du Lac :

Suite aux travaux, le Conseil Municipal a décidé d'interdire certaines pratiques :

- *circulation des vélos et des chevaux,*
- *divagation des chiens*
- *empiétement des cannes à pêche sur le chemin de circulation*
- *camping sauvage et barbecue*

Feux d'artifice :

Dans le prochain bulletin municipal, la réglementation sur les feux d'artifice sera rappelée.

PROCHAINE REUNION : 18 AVRIL 2011



MACHILLY AU QUOTIDIEN !

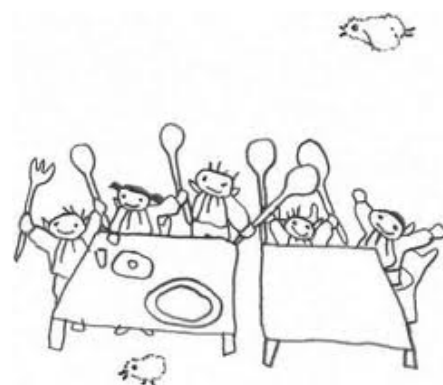
CANTINE SCOLAIRE

Alors, que font nos chères petites têtes blondes à la cantine ?

Eh bien, assurément, le nouveau règlement a porté ses fruits et les parents sont remerciés pour leur collaboration.

Un calme nouveau règne au moment des repas.

Bien entendu, et ceci pour rassurer certains parents un peu inquiets, il ne s'agit pas d'empêcher les enfants de s'amuser, le moment du repas est également un temps de détente dans des journées bien longues mais pour être pleinement apprécié, celui-ci doit rester dans un climat serein.



LES ENFANTS DU GROUPE SCOLAIRE DE MACHILLY APRES LE CM2...

Malgré la mobilisation des élus et des parents de la commune, un courrier du Conseil Général de la Haute-Savoie en date du 10 mars 2011 confirme la mise en place de la mesure de modification de la sectorisation du collège de Bons-en-Chablais, c'est-à-dire le rattachement dès la rentrée prochaine de la commune de Machilly au collège Paul Langevin de Ville-la-Grand.

La directrice du groupe scolaire et les parents des enfants concernés ont été informés par courrier de ce changement d'affectation.



INFOS DIVERSES

SOIREE PROJECTION

**VOUS ETES INVITE(E)S A PARTICIPER A LA PROCHAINE SOIREE PROJECTION
DES FILMS SUR LA VIE DU VILLAGE AUTREFOIS LE : LUNDI 02 MAI 2011.**



FEUX D'ARTIFICE DE DIVERTISSEMENT

Avec les beaux jours, il est parfois tentant de manifester sa joie par des pétards ou des feux d'artifice – généralement bruyants -. Bien entendu, ce genre de manifestation est soumis à une réglementation très stricte. Le Maire et le Préfet disposent de certains pouvoirs de police pour en réglementer l'usage afin de préserver la tranquillité et l'ordre public.



VOTRE ATTENTION EST ATTIREE SUR L'OBTENTION D'UNE AUTORISATION AUPRES DE LA MAIRIE EN PRECISANT LA CATEGORIE DU FEU D'ARTIFICE AINSI QUE L'HORAIRE PREVU ET DANS UN ESPRIT DE RESPECT VEILLEZ A PREVENIR VOS VOISINS.

DECHETS VERTS



Il est rappelé aux habitants que les déchets verts ne sont pas collectés par la commune. Chacun doit déposer ses déchets à la déchetterie intercommunale.



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr

ANNEMASSE AGGLO



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Annemasse, le 28 mars 2011

Communiqué de Presse

Du nouveau à l'Ecole des Beaux Arts du Genevois : Bozarts vacances

A partir des vacances de pâques 2011, l'Ebag lance une nouvelle offre de stages loisirs : Bozarts vacances. Comme son nom l'indique, il s'agit de cours dispensés exclusivement pendant les vacances scolaires à un public âgé de 7 à 18 ans.

Au programme, des thèmes multiples et variés qui satisferont le plus grand nombre : les animaux en volume, les masques fantastiques, de l'initiation à la photographie argentique, le manga et l'illustration, les techniques de dessin et peinture, le recycl'art.

Ces stages sont encadrés par des enseignants de l'école d'Annemasse (26, rue des Glières). Les inscriptions, quant à elles, se font au secrétariat de Gaillard (45, rue de la libération). D'autres sessions pour un public jeune et adulte sont également prévues pendant les vacances de l'année scolaire 2011/2012 (informations début septembre).

Plus d'infos : www.ebag.annemasse-agglo.fr



Contact presse :

Audrey Coupat - audrey.coupat@annemasse-agglo.fr - tél. +33(0)4 50 87 83 00 - poste 2322 - Portable +33 (0)6 31 85 05 97

Annemasse - Les Voirons Agglomération

10, rue du petit Malbrande - BP - 74105 Annemasse cedex

Tél. : 04 50 87 83 00 - Fax : 04 50 87 83 22 - www.annemasse-agglo.fr

AMBILLY • ANNEMASSE • BONNE • CRANVES-SALES
ÉTREMBIÈRES • GAILLARD • JUVIGNY • LUCINGES • MACHILLY
SAINT-CERGUES • VÉTRAZ-MONTHOUX • VILLE-LA-GRAND



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr

Machilly 7 mai

Résidence Saint-François



Vente de fleurs

de 8h30 à 17h30

A la Résidence

« Aidez les résidents

à partir en vacances

150€ = 1 journée de vacances adaptées »



Association "L'Arbre de Vie" Résidence Saint-François de Sales
222, route des Framboises - 74 140 - MACHILLY - ☎ : 04 50 43 50 61 Fax : 04 50 94 68 76
APE : 8720A SIRET : 77658417900019



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr

CHASSE AUX OEUFS

UNE CHASSE AUX OEUFS EST PREVUE LE **SAMEDI 23 AVRIL A 10 HEURES** AU BORD DU LAC DE MACHILLY (côté Golf) **pour TOUS LES ENFANTS DU VILLAGE.**



Pour que votre ou vos enfant(s) participe(nt), il vous suffit de retourner le bulletin d'inscription ci-dessous soit à la mairie ou dans la boîte aux lettres du SOU DES ECOLES avant le vendredi 15 avril.

DEROULEMENT :

Il y aura trois secteurs en fonction de l'âge de votre enfant.

Début de la chasse à 10 heures.

Lorsque tous les oeufs du secteur seront trouvés, il faudra les ramener aux responsables du secteur et ils seront échangés contre un lapin en chocolat.

Chaque enfant aura droit à un lapin.

Dans chaque secteur, il sera caché un oeuf "spécial", celui qui le trouvera aura gagné le gros lapin.

Seuls les enfants du secteur 1 auront le droit d'être aidés.

Prévoir un panier ou un sac pour ramasser les oeufs.

En cas de pluie, prévoir des bottes en caoutchouc et un parapluie.

Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents.

INSCRIPTION A RENDRE AVANT LE VENDREDI 15 AVRIL

NOM

Prénom

◇ SECTEUR 1 : Enfants non scolarisés aux enfants de moyenne section

◇ SECTEUR 2 : Enfants de grande section aux enfants de CE2

◇ SECTEUR 3 : Enfants de CM1-CM2 et enfants plus grands

